

Réunion du Jeudi 21 Mai 2015 à 20h45 sous la présidence de M. Jean-Gabriel MASSON, Maire

Excusée: WAGON Josiane, GERNEZ Nathalie (procurations données)

✓ *Projet Maison de la Biette (Jardinage au naturel)*

En début de réunion, la structure AJONC (Amis des Jardins Ouverts et néanmoins clôturés) a présenté un diaporama de leur projet à l'Abiette. Il s'agit de rénover la maison inoccupée depuis de nombreuses années en alliant des chantiers d'insertion, participatifs dans un délai de deux ans et de créer un centre ressource consacré au jardin au naturel à la place du terrain en herbe actuel et clôturé. Une partie du terrain resterait en partie à l'usage de parking en cas de manifestation importante sur le site de l'Abiette. A terme, il pourrait y avoir accueil d'écoles à la demande. Le site serait également ouvert au public une fois par semaine suivant la fréquentation .

L'association souhaiterait une garantie d'utilisation sur du long terme.

Le conseil municipal est favorable à ce projet. Toutefois, il reste à construire une convention entre la commune et l'association et de s'assurer du financement du projet pour l'association. L'étude est donc officiellement lancée.

✓ *Projet Vilogia (Accession)*

Les lots libres se commercialisent tout doucement. Il en reste encore une dizaine. A la demande de la commune, Vilogia travaille maintenant la partie accession. Le prix de vente mini à l'origine était de 230 000 euros. Le projet est en cours d'étude chez eux. Vilogia souhaite appliquer un dispositif de Prêt Social Location Accession pour de futurs acquéreurs qui achètent pour la 1^{ère} fois, sous conditions de ressources. Les personnes locataires pendant 4 années maximum auraient la possibilité ensuite d'acheter le bien avec une tva réduite à 5.5%. Ils bénéficieraient d'une exonération de taxes foncières pendant 15 années.

Ce programme d'accession à la propriété recevra un début d'exécution seulement si 30% de signatures sont obtenues.

Dans ce type de programme, la commune perdrait donc les parts communales des impôts fonciers. Il est souhaité une simulation financière sur 7 ou 4 PSLA afin d'estimer la perte pour commune.

Il est décidé par 13 voix pour et 2 voix contre ce programme d'effectuer en premier lieu une étude pour simuler la perte financière.

✓ *Point Avancement Travaux Mairie / Maison des Associations*

- Nous allons prochainement bientôt recevoir l'arrêté d'autorisation du permis de construire pour les travaux Mairie. L'étude de sol a été faite. Il est décidé de ne pas souscrire à une assurance dommage-ouvrage vu que le risque sur l'ouvrage est mineur. Seul le risque par rapport à l'intervention sur l'escalier va être étudié par un ingénieur. Des devis sont en attente pour les travaux de mise en autonomie du chauffage de l'école.

- En ce qui concerne la maison des Associations, la rénovation de pièce de gauche a été faite par les services de la CCW. Un lavabo va être également posé pour l'association Peinture sur Soie à l'étage. L'isolation de la sous toiture est prévue à l'automne. Nous sommes toujours en attente de devis pour la rénovation de la façade. Pour les menuiseries, les coffrages de

persiennes seraient enlevés, mais une pose de menuiserie PVC avec vitrage anti effraction est envisagée.

- La micro station de l'école a été enlevée, le terrain est également ré engazonné.

✓ *Radar Pédagogique et Sécurisation voirie*

Le devis de la Société Elan Cité Technologies pour un radar pédagogique d'un montant de 3066.36 € ttc est accepté. Comme évoqué lors du dernier conseil, une demande de subvention du produit des amendes de police.

✓ *Cimetière (règlement cave urne)*

Un règlement avait été établi et délibéré par le Conseil Municipal en date du 14 octobre 2009. A cette époque, l'idée était d'uniformiser les caves urnes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux demandes de personnes titulaires d'une concession, qui souhaitent la pose d'une stèle verticale. 4 élus souhaitent ne pas modifier le règlement par soucis d'uniformité, 2 élus s'abstiennent.

Après en avoir délibéré il est donc décidé par 9 voix pour de modifier l'article 3 du règlement comme suit :

- Pierre tombale et inscriptions

« Une pierre horizontale de dimension 60x60 pourra être posée sur la cave urne, de même qu'une stèle verticale d'une épaisseur maximum de 10 cm. Le monument (plaque et stèle) aura une hauteur maximum de 40cm à partir de la cave urne. Il est autorisé une inscription sur l'ensemble du monument (nom-prénom-date de naissance et date de décès), et éventuellement une illustration (photo, gravure). Toute autre inscription est interdite. Tout projet d'inscription, non conforme au modèle, sera refusé. »

✓ *Centre aéré (délibérations tarifs, organisation juillet/août)*

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des tarifs applicables pour le centre aéré 2015 durant les vacances d'été du 6 juillet au 26 août 2015. Il apparait 5 tranches de participations selon les quotients familiaux et un tarif pour les extérieurs. Il n'y a pas de gratuité.

Il y a donc un tarif pour les quotients familiaux de 0 à 500€, 501 à 600€, 601 à 750€, 751 à 915€, 916€ et plus, et les extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le mode de tarification.

✓ *Informations diverses (Retour commission travaux CCW, commission Cadre de Vie)*

- la commission travaux a présenté des demandes pour la rue de la Cardonnerie, des travaux complémentaires rue de la Marlacque.

Les travaux souhaités rue des Vaux ne pourront se faire cette année. L'entreprise Delestrez va intervenir au niveau de la platière de l'espace de l'Abiette. Des buts repliables vont être installés sur le terrain de football. Une équipe féminine s'entraîne depuis peu sur le terrain.

- De nouvelles décorations de Noël ont été achetées. Il n'y aura plus de guirlandes installées dans les arbres, afin d'économiser le coût d'installation chaque année.

- La poubelle pour les déjections canines va être installée.
- NAP : Un questionnaire a été distribué aux parents pour demander leur avis et leurs éventuelles propositions pour la rentrée prochaine. Nous cherchons un intervenant en anglais par l'intermédiaire de l'Association The Lee.
- Retour sur les festivités : les cérémonies des 8 et 9 mai se sont bien passées. Il y a eu 204 entrées payantes gérées par le Comité des Fêtes. Le Comité des Fêtes a participé au spectacle à hauteur de 905 euros, la Commune a versé à l'association Lyric&Co la somme de 2800 euros.
- La céramiste australienne va exposer ses objets à l'école le WE du 23 au 25 mai. Beaucoup d'enfants et d'adultes ont participé également à la confection d'objet en céramique.

Tous les sujets du jour ayant été abordés et après lecture du calendrier des réunions et manifestations à venir, Monsieur le Maire clôture la séance à 00 heures.